

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28
DU 27 Janvier 2025**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2025-693 CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16
DECEMBRE 2024 - APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

**2025-694 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en
annexe.

CERTIFIÉ CONFORME.

**2025-695 ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ÉVÈNEMENTIEL - SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION 2025**

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions et contributions communales pour
2025 comme ci-dessus exposé ;
- 2 - PROCEDE** au versement des subventions aux associations et contributions selon les
modalités définies ci-dessus ;
- 3 - INSCRIT** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget
primitif 2025 ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

**2025-696 SUBVENTIONS 2025 – « VIE QUOTIDIENNE – VOIRIE - ETAT CIVIL - PIECES
D'IDENTITE » - ATTRIBUTIONS**

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur
« Vie quotidienne – Voirie - Etat civil - Pièces d'identité » pour l'année 2025 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de
demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces
nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-697 SUBVENTIONS 2025 - HABITAT - PATRIMOINE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Habitat – Patrimoine » pour l'année 2025 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-698 CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE D'UNE EPAREUSE

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la réforme du bien désigné ci-dessus ;
- 2 - APPROUVE** la vente du bien ci-dessus référencé ;
- 3 - CONCLUT** la vente du bien au prix de la meilleure enchère se montant à 8 650 € et à signer tous actes relatifs à cette affaire ;
- 4 - DIT** que les biens seront sortis du patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-699 SUBVENTIONS 2025 – SOLIDARITES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Solidarités » pour l'année 2025 ;
- 2 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ - Trois abstentions, celles de Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Stéphane BÉNIS et Monsieur François LEPRINCE ; Madame Inès CHATÉ ne prend pas part au vote.

2025-700 SUBVENTIONS 2025 - AFFAIRES SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire ;
- 2 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Affaires Scolaires et Vie Scolaire » pour l'année 2025 ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-701 2ANGLES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS – 2025-2027

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention présentée en annexe et tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-702 SUBVENTIONS 2025 - CULTURE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions municipales pour 2025 ;
- 2 - PROCEDE** au versement des subventions aux associations.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ - Madame Sophie RENAUDIN et Monsieur Jacques DUPERRON ne prennent pas part au vote.

2022-703 PRINTEMPS DU DESSIN 2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil :

- AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-dessus exposé et jointe en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-704 SUBVENTIONS 2025 – DEVELOPPEMENT DU SPORT – GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES - MEMOIRES ET CEREMONIES PATRIOTIQUES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Développement du sport – Grandes manifestations sportives –Mémoires et Cérémonies patriotiques » pour l'année 2025 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;

- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-705 FOOTBALL CLUB FLERIEN – CONVENTION D'OBJECTIFS 2025

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le Football Club Flérien.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-706 GYMNASSE JEAN MONNET ET SES EQUIPEMENTS - CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DES LOCAUX AU COLLEGE JEAN MONNET

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la mise à disposition du gymnase Jean Monnet au profit du collège Jean Monnet dans les conditions définies par la convention annexée ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-707 GYMNASSE SEVIGNE ET SES EQUIPEMENTS - CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DES LOCAUX AU COLLEGE SEVIGNE

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la mise à disposition du gymnase Sévigné au profit du collège Sévigné dans les conditions définies par la convention annexée ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-708 BUDGET PRIMITIF 2025 – RESULTATS 2024 – REPRISES ANTICIPEES

Le Conseil :

- 1 - AFFECTE** au budget général la somme de 1 483 613.25 € au c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés ;
- 2 - REPREND** la somme de 77 035.40 € au c/001R solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général et la somme de 22 009.14 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget annexe lotissement ;
- 3 - INSCRIT** la somme 9 993 714.29 € au c/002R résultat de fonctionnement reporté du budget général et la somme de 13 263.62 € au c/002R solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté du budget annexe lotissement ;
- 4 - DECIDE** la reprise par anticipation des résultats 2024 telle que décrite ci-dessus pour le budget général et le budget annexe lotissement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-709 BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

- 1 - ADOPTE** chapitre par chapitre, pour l'exercice 2025, le budget général de la Ville de Flers ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2023-710 BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil :

- ADOPTE** chapitre par chapitre, pour l'exercice 2025, le budget annexe lotissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2025-711 FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX DES TAXES POUR 2025

Le Conseil :

- 1 - FIXE** les taux applicables à chacune des taxes pour 2025 comme suit :
- | | |
|--|----------------|
| Taxe d'habitation | 20.77 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 46.65 % |
| Taxe sur les propriétés non bâties | 64.04 % |
- 2 - CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-712 SUBVENTION 2025 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION

Le Conseil :

- 1 - ATTRIBUE** une subvention globale pour un montant maximal de 270 000 euros pour le C.C.A.S ;
- 2 - PRECISE** que cette subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de financement du C.C.A.S ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - PRECISE** que le crédit décrit ci-dessus, versé sous forme d'acompte à valoir sur la subvention principale, figurera à chaque budget primitif de la Ville de Flers ;

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

**2025-713 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) –
AJUSTEMENT BP 2025**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** les modifications des AP/CP présentées ci-dessus et conformément à l'annexe ci-jointe ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

**2025-714 PERSONNEL COMMUNAL • EMPLOIS PERMANENTS • TABLEAU DES
EFFECTIFS : ACTUALISATION 2025-01**

Le Conseil :

- 1 - MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions ci-après exposées en annexe ;
- 2 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;
- 3 - PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;
- 4 - PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial ;
- 5 - PREVOIT** Une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites ;
- 6 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

**2025-715 PERSONNEL COMMUNAL • EMPLOIS NON PERMANENTS •TABLEAU DES
EFFECTIFS : ACTUALISATION 2025-02**

Le Conseil :

- 1 - MODIFIE** le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions ci-dessus exposées, au 1^{er} mars 2025 ;
- 2 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;
- 3 - PRECISE** que les intéressées/intéressés relèveront du régime applicable aux agents contractuels ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires ; y compris pour les conventions ou demandes de subventions à établir pour, le cas échéant, le financement des postes ;
- 5 - PRECISER** que, le cas échéant, ces propositions emporteront actualisation des conventions de mutualisation en cours selon des modalités à définir entre les collectivités concernées dans le cadre du schéma de mutualisation.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-716 ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT CANUT

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achats CANUT selon la grille tarifaire de cette centrale ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-717 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025 – VOLET PREVENTION

Le Conseil :

- 1 - VALIDE** La subvention de fonctionnement à l'Amicale de la Police de Flers ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la subvention selon les modalités définies ci-dessus à l'association ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention (notification notamment) ;
- 4 - INSCRIT** Le montant de la subvention sur le budget 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

2025-718 SUBVENTIONS 2025 – JUMELAGE ET COOPERATIONS INTERNATIONALES – ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Jumelages et coopérations internationales » pour l'exercice 2025 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.